

PARLIAMENTARY ASSEMBLY  
OF THE  
COUNCIL OF EUROPE

17 September 1990

Doc. 6287

**REPORT**  
**on structures of European co-operation**  
(Rapporteur : Mr SOARES COSTA,  
Portugal, Social Democrat)

*The problem*

The forthcoming summit meeting of the "Thirty-five" (Paris, 19-21 November) is set to be one of the most important in Europe's history since it will be called upon not only formally to approve German unification and a treaty on the reduction of conventional weapons in Europe but to take decisions to reinforce the CSCE process both in order to consolidate the spectacular gains where human rights and democracy are concerned and in order to contain new threats, like those of conflicts provoked or aggravated by economic difficulties and the (sometimes linked) problems connected with the rights of national minorities. The need for new thinking on security has also been underlined by Iraqi aggression in the Gulf, "out of bounds" for NATO.

*Proposed solutions*

No tidy "grand design" can be expected from the summit. It is, however, important that the latter should combine an imaginative and creative approach with recognition of the valuable experience of existing European and Atlantic organisations active in the security, economic and humanitarian fields and of the Council of Europe in particular. In this way creation of new CSCE institutions should be limited to those which are really indispensable to maintain or consolidate the transformations under way. There has, for example, already been more support, at the highest level in East and West, for the Assembly's proposal for a parliamentary body, logically based on that of the Council of Europe in Strasbourg, which already involves parliamentarians from thirty out of thirty-five CSCE participants.

The Council's unique experience in the protection of human rights will also be highly rele-

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

17 septembre 1990

Doc. 6287

**RAPPORT**  
**sur les structures de la coopération européenne**  
(Rapporteur : M. SOARES COSTA,  
Portugal, social-démocrate)

*Exposé du problème*

La prochaine réunion au sommet des Trente-cinq (Paris, 19-21 novembre) figurera parmi les plus importantes rencontres de l'histoire européenne, puisqu'elle sera appelée non seulement à approuver officiellement d'une part l'unification allemande, d'autre part la réduction des armements conventionnels en Europe, mais aussi à prendre des décisions tendant à renforcer le processus de la CSCE dans le double but de consolider les progrès spectaculaires accomplis dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, et de contenir des menaces nouvelles comme par exemple le risque de voir des conflits provoqués ou aggravés par les difficultés économiques et les problèmes (parfois liés entre eux) qui ont trait aux droits des minorités nationales. D'autre part, l'agression de l'Irak dans le Golfe — c'est-à-dire «hors zone» vis-à-vis de l'OTAN — n'a fait que souligner la nécessité d'une nouvelle réflexion sur la sécurité.

*Solutions préconisées*

On ne saurait attendre du sommet un «grand dessein» parfaitement circonscrit. Il importe cependant que ce sommet adopte une démarche imaginative et créative, tout en reconnaissant la précieuse expérience des organisations européennes et atlantiques travaillant dans les domaines de la sécurité, de l'économie et des questions humanitaires, et en particulier l'expérience acquise par le Conseil de l'Europe. De ce fait, il ne faudra créer dans le cadre de la CSCE que les institutions vraiment indispensables pour entretenir ou consolider les projets en cours. On a par exemple déjà constaté au plus haut niveau, à l'Est comme à l'Ouest, que de nouveaux soutiens se manifestaient en faveur de la proposition de l'Assemblée tendant à la création d'un organisme parlementaire ayant logiquement pour base celui du Conseil de l'Europe à Strasbourg, qui rassemble déjà des parlementaires de trente pays sur les trente-cinq participant aux travaux de la CSCE.

L'expérience unique du Conseil en matière de protection des droits de l'homme pré-

vant at a time when the CSCE is much concerned to strengthen its own much weaker implementation mechanism in this field.

### I. Draft recommendation

1. The Assembly recalls its Recommendations 1124 and 1126 of 8 May 1990 respectively on relations with the countries of Central and Eastern Europe and continuation and enhancement of the CSCE process as well as the replies to them of the Committee of Ministers.

2. It notes with satisfaction from these replies that the ministers decided at their 86th Session (Strasbourg, 10 May 1990) to increase the original 1990 budgetary appropriations by 6,5 million French francs in order to extend and strengthen the Council of Europe's programme of assistance for democratic reform in countries of Central and Eastern Europe, while expressing themselves in favour of stepping up the Council of Europe's means of action and resources from 1991 onwards.

3. The Assembly recalls its proposals concerning the missing "parliamentary dimension" of CSCE and the organisation of regular special debates with full rights for all non-member states signatories of the Helsinki Final Act, a proposal it subsequently decided to implement experimentally on 26 and 27 September 1990.

4. The Assembly welcomes in this connection the support expressed by the NATO heads of state and government in the London Declaration of 6 July 1990 to support the creation of "a CSCE parliamentary body, the Assembly of Europe, to be based on the existing Parliamentary Assembly of the Council of Europe in Strasbourg".

5. It is aware that after multiple references to the Council of Europe were included in the concluding document of the Conference in Copenhagen — where the Council of Europe Secretariat was, for the first time, present on a national delegation (that of San Marino, holding the Chairmanship of the Committee of Ministers) — the committee which has been meeting in Vienna since 10 July to prepare the Paris Summit 19-21 November 1990) is working to define the relationship between the Council of Europe and CSCE.

6. The Assembly calls upon the Committee of Ministers, taking account of the enlarged CSCE debate on 26 and 27 September, to avail itself of the opportunity to hold, in the first days of October 1990 in New York, its own preparatory meeting before the November Summit, and on this occasion to declare before their colleagues of the

sente elle aussi une grande importance au moment précis où la CSCE accomplit un gros effort pour renforcer le mécanisme de mise en œuvre beaucoup plus faible qui est le sien dans ce domaine.

### I. Projet de recommandation

1. L'Assemblée rappelle ses Recommandations 1124 et 1126 du 8 mai 1990 concernant respectivement les relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, et la poursuite et la valorisation du processus de la CSCE, ainsi que les réponses du Comité des Ministres à ces deux textes.

2. A la lecture de ces réponses, elle note avec satisfaction que les ministres ont décidé à leur 86<sup>e</sup> Session (à Strasbourg, le 10 mai 1990) d'accroître de 6,5 millions de francs le montant initial des crédits budgétaires pour 1990 afin d'élargir et de renforcer le programme d'assistance du Conseil de l'Europe aux réformes démocratiques dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, tout en s'exprimant en faveur de l'accroissement des moyens d'action et des ressources du Conseil de l'Europe à partir de 1991.

3. L'Assemblée rappelle ses propositions concernant la «dimension parlementaire» qui fait défaut au processus de la CSCE et l'organisation régulière de débats spéciaux auxquels tous les pays non membres signataires de l'Acte final d'Helsinki participeraient sur un pied d'égalité, proposition qu'elle a décidée par la suite de mettre en œuvre à titre expérimental les 26 et 27 septembre 1990.

4. L'Assemblée se félicite à cet égard que dans la Déclaration de Londres du 6 juillet 1990, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN aient exprimé leur soutien à la création par les gouvernements des Etats membres de la CSCE d'un «organe parlementaire — l'Assemblée de l'Europe — à établir sur le modèle de l'actuelle Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Strasbourg».

5. Elle sait qu'après que de multiples références au Conseil de l'Europe ont été incluses dans le document final de la Conférence de Copenhague — où le Secrétariat du Conseil de l'Europe était, pour la première fois présent dans une délégation nationale (celle de Saint-Marin, exerçant la présidence du Comité des Ministres) — le comité, réuni à Vienne depuis le 10 juillet en vue de préparer le Sommet de Paris (19 au 21 novembre 1990), travaille actuellement à définir les relations entre le Conseil de l'Europe et la CSCE.

6. Compte tenu du débat élargi sur la CSCE qui aura lieu les 26 et 27 septembre, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à saisir l'occasion qu'il a de tenir dans les premiers jours d'octobre 1990 à New York sa propre réunion préparatoire avant le sommet de novembre et, à cette occasion, à déclarer devant ses collègues des douze autres

other twelve CSCE participating states, its unequivocal support

i. for an autonomous role for the Council of Europe at the summit;

ii. for a role for the Council of Europe, over the full range of its activities, with special reference to the fields most discussed at the Copenhagen Conference on the Human Dimension, namely in connection with:

a. an enhanced human rights implementation mechanism, and

b. protection of the rights of national minorities, in the context of new procedures likely to be proposed for the peaceful settlement of disputes;

iii. for the principle that the Parliamentary Assembly should be the basis for an "Assembly of Europe", constituting a forum for debate on all fields of activity for which the CSCE will retain competence, as well as being the natural interlocutor of ministers and of any future CSCE secretariat.

Etats participant au processus de la CSCE son soutien sans équivoque :

i. à l'attribution d'un rôle autonome au Conseil de l'Europe lors du sommet;

ii. à l'attribution d'un rôle au Conseil de l'Europe pour tout ce qui a trait à ses activités, et en particulier aux domaines dont on a le plus discuté à la Conférence de Copenhague sur la dimension humaine, à savoir:

a. un mécanisme renforcé pour l'application des principes relatifs aux droits de l'homme;

b. la protection des droits des minorités nationales dans le cadre des procédures nouvelles qui seront sans doute préconisées en vue du règlement pacifique des différends;

iii. au principe que l'Assemblée parlementaire devrait constituer la base d'une « Assemblée de l'Europe » qui ferait office de tribune pour l'examen de toutes les questions qui resteront du ressort de la CSCE, tout en étant l'interlocuteur naturel de ministres et de tout secrétariat dont la création pourrait être décidée par la CSCE.

## II. Explanatory memorandum

by Mr SOARES COSTA

### I. Introduction

1. This report logically follows the one presented during the Assembly's last session in May on relations with the countries of Central and Eastern Europe. The momentous changes in the political situation in Europe also resulted in the need to reassess the role and structures of existing European and Atlantic organisations. The purpose of this report is to give an overview of the main ideas and proposals which have been canvassed with regard to these organisations, that is the military alliances (Warsaw Pact and NATO), Western European Union, and the European Community. Developments relating to CSCE and the Council of Europe will be dealt with in the separate report by Sir Geoffrey Finsberg. Both reports will be presented to the Assembly before the opening of the special enlarged debate on CSCE as decided at the Standing Committee in Innsbruck to be held on 26 and 27 September 1990. Our autumn part-session has been organised so that the text on which the Assembly will be voting can take account of that debate, which will be organised under its own rules, and of the replies of the Committee of Ministers to Recommendations 1124 and 1126, respectively on relations with the countries of Central and Eastern Europe and on continuation and enhancement of the CSCE process (see appendix).

## II. Exposé des motifs

par M. SOARES COSTA

### I. Introduction

1. Le présent rapport constitue la suite logique de celui qui a été présenté au cours de la dernière session de l'Assemblée, en mai, sur les relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est. L'évolution rapide de la situation politique de l'Europe a fait apparaître également la nécessité de réévaluer le rôle et les structures des organisations européennes et atlantiques existantes. Le rapport a pour objet d'exposer dans leurs grandes lignes les principales idées et propositions qui ont été formulées quant à ces organisations, c'est-à-dire les alliances militaires (Pacte de Varsovie et OTAN), l'Union de l'Europe occidentale et la Communauté européenne. Les faits nouveaux relatifs à la CSCE et au Conseil de l'Europe seront traités dans le rapport de Sir Geoffrey Finsberg. L'un et l'autre rapports seront présentés à l'Assemblée avant l'ouverture de la discussion spéciale élargie sur la CSCE dont la tenue a été décidée pour les 26 et 27 septembre 1990, lors de la réunion de la Commission Permanente à Innsbruck. Notre partie de session d'automne a été agencée de telle sorte que le texte sur lequel votera l'Assemblée puisse être élaboré en tenant compte de cette discussion — qui sera organisée selon ses propres règles — ainsi que des réponses du Comité des Ministres aux Recommandations 1124 et 1126, qui ont trait respectivement, aux relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, et à la poursuite et à la valorisation du processus de la CSCE (voir annexe).

## II. Existing structures

### A. The military alliances

#### a. The Warsaw Pact

2. Since it was in Central and Eastern Europe that the established political order crumbled and gave way to democratic reforms, it was inevitable that the military alliance of which Central and East European countries are members would also be substantially affected. It soon became clear that this organisation, one of whose principal roles had been to legitimise the presence of Soviet troops in countries of Central and Eastern Europe, could not continue to exist as before at a time when several of these countries were requesting the withdrawal of these troops. The perceived need for protection against possible aggression from the West has also disappeared.

3. The leaders of the seven Warsaw Pact member states, during the summit in Moscow on 7 June 1990, agreed on the need to create a new security order. Developments warranted a reconsideration of the character and functions of the pact which, it was added, would be transformed into an agreement, on a new democratic basis, between sovereign and equal states. A special committee was created to draft proposals to this effect which would be examined in Prague before the end of November by a special Warsaw Pact summit. In this connection it is highly positive that the Soviet Union expressed support, unimaginable in the sterile and wasteful "era of confrontation", for a firm response to Iraq's aggression in the Gulf.

4. Whilst the security implications of German unification initially also appeared to concern the Warsaw Pact, the agreement reached between President Gorbachev and Chancellor Kohl on 16 July 1990 resolved that issue and opened the way for the united Germany to belong exclusively to NATO subject to the acceptance of limitations on troop level and the deployment of nuclear, biological and chemical weapons. Of the six remaining members, Hungary envisages leaving the Warsaw Pact, whereas Czechoslovakia has stated that it wishes to maintain the organisation and to reinforce its role in European disarmament.

5. Sergei A. Karaganov, Deputy Director of the Institute of Europe in Moscow's Academy of Sciences, has rightly observed (in the periodical *Survival*) that "we have not yet entered the new era — that of a post-confrontational, truly peaceful continent. We are now in a transitional stage between the old system of security and a new one — the time when history is really made (as opposed to the last few years which have seen history being unmade). The current situation, to an

## II. Les structures actuelles

### A. Les alliances militaires

#### a. Le Pacte de Varsovie

2. Comme c'est en Europe centrale et en Europe de l'Est que l'ordre politique établi s'est effondré et a fait place à des réformes démocratiques, il est inévitable que l'alliance militaire dont les pays de cette région sont membres s'en trouve elle aussi largement affectée. Il est vite devenu évident que cette organisation, dont un rôle essentiel consistait à légitimer la présence des troupes soviétiques dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, ne pouvait continuer à exister comme auparavant alors que plusieurs de ces pays demandaient le retrait des troupes en question. Quant au besoin d'une protection contre l'agression éventuelle de l'Ouest, il a lui aussi cessé d'être ressenti.

3. Lors du sommet qui s'est tenu à Moscou le 7 juin 1990, les dirigeants des sept Etats membres du Pacte de Varsovie sont tombés d'accord sur la nécessité de créer un nouvel ordre de sécurité. Les événements justifiaient alors le réexamen du caractère et des fonctions du Pacte de Varsovie qui, ajoute-t-on, serait transformé en un accord reposant sur une base démocratique nouvelle, c'est-à-dire liant entre eux des Etats souverains et égaux. Il a été créé un comité spécial chargé de rédiger à cet égard des propositions qui doivent être examinées à Prague avant la fin novembre, lors d'un sommet spécial du Pacte de Varsovie. Dans cet ordre d'idée, on peut qualifier de hautement positif le fait que l'Union Soviétique se soit déclarée favorable à une réaction ferme à l'égard de l'agression de l'Irak dans le Golfe, position qui eût été inimaginable lors de cette «ère de confrontation» stérile dont nous sommes à présent sortis.

4. Bien que les incidences de l'unification allemande en matière de sécurité aient semblé inquiéter au début le Pacte de Varsovie, l'accord conclu le 16 juillet 1990 entre le Président Gorbachev et le Chancelier Kohl a résolu la question et a ouvert la perspective de voir l'Allemagne unie appartenir exclusivement à l'OTAN, sous réserve de l'acceptation de certaines limites quant aux effectifs et au déploiement d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. Sur les six membres restants, la Hongrie envisage de quitter le Pacte de Varsovie, alors que la Tchécoslovaquie a fait part du souhait de maintenir l'organisation et d'en renforcer le rôle dans le désarmement européen.

5. Sergei A. Karaganov, directeur adjoint de l'Institut de l'Europe à l'Académie des sciences de Moscou, a fait observer à juste titre (dans le journal *Survival*) que «nous ne sommes pas encore entrés dans l'ère nouvelle, c'est-à-dire celle d'un continent vraiment pacifique ayant dépassé le stade de la confrontation. Nous en sommes à un stade de transition entre l'ancien système et le nouveau système de sécurité, c'est-à-dire à l'un de ces instants où se fait l'histoire (par opposition aux

extent, resembles the period between 1945 and 1950, when the still-existing security system was being erected. The coming years will call for unusual intellectual and political effort and wisdom."

dernières années, qui ont vu l'histoire se défaire). La situation actuelle ressemble dans une certaine mesure à celle qui régnait entre 1945 et 1950, au moment où s'édifiait le système de sécurité qui subsiste actuellement. Les années à venir imposent une sagesse et des efforts intellectuels et politiques exceptionnels».

### b. *NATO*

6. Similarly, the changes in Central and Eastern Europe could not but have a major impact on the functioning of the North Atlantic Alliance. The heads of state and government of the NATO member states meeting on 5 and 6 July 1990 issued their "London Declaration on a transformed North Atlantic Alliance" demonstrating their determination to adapt.

7. It announces among other things a new military strategy with reduced reliance on nuclear weapons. Priority should be given to the treaty to reduce and limit conventional forces in Europe (CFE), along with the completion of a meaningful package of measures aimed at building confidence and security. Negotiations on these issues are currently being held in Vienna. Upon signing the CFE treaty, follow-on talks should begin immediately. Member states of the Warsaw Pact were invited to issue a joint declaration on non-aggression. Moreover, member states of the Warsaw Pact were invited to establish regular diplomatic liaison with NATO. This offer has meanwhile been accepted by the Soviet Union and Hungary. It could be recalled that before the creation of the Warsaw Pact, the Soviet Union in fact applied to become a member of NATO. A Soviet magazine recently published an article on the possible association between the Soviet Union and NATO. The establishment of diplomatic relations could thus be seen as a first step.

8. Although it has been argued by some that, with the progressive dissolution of the Warsaw Pact, the need for the existence of NATO would also disappear, the latter's leaders through their declaration confirmed that the alliance intended to continue to play a major and increasingly political role in the future security system in Europe. The crisis in the Gulf has, however, demonstrated that the alliance is still far from developing a new doctrine on "out of bounds" challenges.

### b. *L'OTAN*

6. De même, les changements qui se sont produits en Europe centrale et en Europe de l'Est ont forcément une influence considérable sur le fonctionnement de l'Alliance atlantique. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OTAN, réunis les 5 et 6 juillet 1990, ont publié leur «Déclaration de Londres sur une alliance de l'Atlantique Nord rénovée» qui prouve que l'OTAN est décidée à s'adapter.

7. Cette déclaration annonce entre autres choses l'adoption d'une nouvelle stratégie militaire moins axée sur l'armement nucléaire. Priorité doit être accordée au traité tendant à réduire et à limiter les forces conventionnelles en Europe (FCE), ainsi qu'à la mise au point d'un ensemble substantiel de mesures favorisant la confiance et la sécurité. Des négociations sont en cours à Vienne sur ces questions. Des pourparlers de suivi devront commencer immédiatement après la signature du traité FCE. Les Etats membres du Pacte de Varsovie ont été invités à publier une déclaration commune sur la non-agression ainsi qu'à établir une liaison diplomatique régulière avec l'OTAN. Cette dernière proposition a été acceptée depuis par l'Union Soviétique et la Hongrie. On peut rappeler qu'avant la création du Pacte de Varsovie l'Union Soviétique avait demandé à devenir membre de l'OTAN. Un magazine soviétique a du reste publié récemment un article sur une éventuelle association entre l'Union Soviétique et l'OTAN. L'établissement de relations diplomatiques peut donc apparaître comme un premier pas dans ce sens.

8. Certains ont pu prétendre qu'étant donné la dissolution progressive du Pacte de Varsovie l'existence de l'OTAN cesserait de se justifier, mais les dirigeants des pays de l'OTAN ont confirmé par leur déclaration que l'Alliance atlantique entendait continuer à jouer un rôle de premier plan et de plus en plus politique dans le futur système de sécurité de l'Europe. La crise du Golfe a néanmoins démontré que l'Alliance était encore loin d'avoir élaboré une doctrine nouvelle en ce qui concerne les problèmes «hors zone».

## B. *The European Community*

9. After several years of set-backs and internal quarrels, the Community regained momentum in 1985 with its decision to establish a single market by the end of 1992. The necessary institutional

### B. *La Communauté européenne*

9. Après plusieurs années de contrebans et de querelles internes, la Communauté a repris son élan en 1985 en décidant de mettre en place un marché unique avant la fin de 1992. Les ajuste-

changes were accomplished by the European Single Act of 1986, which allowed for more rapid decision making. The new vigour of the Community and the determination to succeed with the creation of the Single Market resulted in the decision of the Madrid summit in 1989 to aim for economic and monetary union (EMU) which would require a new treaty. This treaty will probably be finalised during the forthcoming EC summit to be held in Rome on 13 and 14 December 1990. The two Dublin summits of spring 1990 agreed that a constitutional conference would also be held in December, following the joint appeal by Chancellor Kohl and President Mitterrand for a European union.

10. The Communities' external relations have also moved into a higher gear. The President of the Commission, Mr Delors, in January 1990, proposed the creation of a European economic space (EES) which would link the six nations of EFTA (Austria, Finland, Iceland, Norway, Sweden and Switzerland) to the EC and give them a say in the preparation of decisions. Negotiations have already started but it remains unclear whether the current profound differences can be overcome. The EFTA countries think the Commission is offering too little, while the latter considered that EFTA should not have a role in decision-making, should establish more co-ordination between its own members and accept Community regulations.

11. The European Community acquired a prominent role with regard to Central and Eastern Europe when the "G 7" (Canada, France, Federal Republic of Germany, Italy, Japan, United Kingdom and United States) Summit of Paris in July 1989 entrusted the Commission with the task of co-ordinating the assistance of the twenty-four OECD countries to Poland and Hungary. This assistance has meanwhile been extended to other Central and East European countries with the exception of Romania. Furthermore, the Community created the first new institution following the changes in Europe: the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD). Its task will be to improve the position of Central and Eastern Europe in relation to the world market, in consultation with the IMF, and to facilitate transition towards a market economy. "New generation" association agreements with Poland, Czechoslovakia, Hungary, Bulgaria and Yugoslavia are also envisaged, but these will not refer to future membership, unlike the traditional association agreements concluded by the EC. It is unlikely that the EC will wish to expand in the near future, since "widening" the Community is seen as an obstacle to "deepening" European union. Never-

ments institutionnels nécessaires ont été accomplis par l'Acte unique européen de 1986, qui donnait forme à un système plus rapide de prise de décisions. La vigueur nouvelle de la Communauté et sa volonté de réussir à créer le Marché unique ont abouti à la décision prise en 1989 par le Sommet de Madrid de tendre vers l'union économique et monétaire (UME), ce qui exigerait la signature d'un nouveau traité. L'élaboration de ce traité sera probablement achevée au cours du prochain sommet de la Communauté, qui doit avoir lieu à Rome les 13 et 14 décembre 1990. Les deux sommets de Dublin du printemps 1990 ont abouti à la décision qu'une conférence constitutionnelle se tiendrait elle aussi en décembre après l'appel commun lancé par le Chancelier Kohl et le Président Mitterrand en vue d'une union européenne.

10. Les relations extérieures de la Communauté sont passées elles aussi à la vitesse supérieure. Le président de la Commission, M. Delors, a proposé en janvier 1990 la création d'un espace économique européen (EEE) qui relierait les six nations de l'AELE (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède et Suisse) à la Communauté européenne et qui leur donnerait voix au chapitre dans la préparation des décisions. Des négociations ont déjà commencé sur ce point, mais nul ne sait si les divergences actuelles, qui sont profondes, pourront être surmontées. Les pays de l'AELE estiment que la Commission ne leur offre pas assez, alors qu'aux yeux de celle-ci, l'AELE ne doit pas avoir de rôle à jouer dans la prise de décisions, mais doit renforcer la coordination entre ses membres et accepter les règlements communautaires.

11. La Communauté européenne en est venue à jouer un rôle éminent vis-à-vis de l'Europe centrale et de l'Est lorsque le Sommet «G-7» (Canada, France, République Fédérale d'Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni et Etats-Unis), réuni à Paris en juillet 1989, a chargé la Commission de coordonner l'assistance apportée par les vingt-quatre pays membres de l'OCDE à la Pologne et à la Hongrie. La même assistance a été offerte depuis aux autres pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, à l'exception de la Roumanie. Au surplus, la Communauté a créé la première institution nouvelle depuis les changements intervenus en Europe: la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui aura pour tâche d'améliorer la position de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est sur le marché mondial, en concertation avec le FMI, et de faciliter le passage des pays concernés à l'économie de marché. D'autre part, on envisage la conclusion d'accords d'association «de nouvelle génération» avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Bulgarie et la Yougoslavie, mais ces accords ne feront pas état d'une adhésion future, contrairement aux accords d'association classiques conclus par la Communauté européenne. Il est peu probable que

theless, Austria, Cyprus, Malta and Turkey have all formally applied. Of these, Austria's application can count on most support.

12. New institutional links have also been created between the European Community and the United States. Meetings between the presidents of the United States and those of the Commission of the European Communities and the European Council are to be held twice yearly in addition to meetings of the foreign ministers of the United States and the country chairing the Community.

13. The European Parliament has frequently drawn attention to the so-called "democratic deficit", referring either to the parliament's limited powers *vis-à-vis* the (non-elected) European Commission or *vis-à-vis* the Council of Ministers. The "Duverger Resolution" from the Institutional Committee, chaired by Mr Oreja, adopted on 12 July 1990, asserts that there is "overwhelming support" among political forces in member states for "substantially strengthening the European Parliament's legislative powers of democratic control". The same resolution opposes the creation of a "second chamber" representing national parliaments on the grounds, *inter alia*, that "Community institutions already include a body representing member states (the Council) and a body representing the electorate directly (the European Parliament)". The new treaty that may be the result of the constitutional conference in December is, however, likely to propose increasing the powers of the Parliament as well as up-grading European political co-operation (EPC).

14. It is still unclear which role the EC intends to play with regard to defence matters. The Commission appears to favour a common security policy and is concerned about proposals to leave this sector to CSCE. There appears to be much less agreement on these issues among the member states, although there was reference in NATO's London Declaration to the Community's move towards political union, including "the development of a European identity in the domain of security".

### C. Western European Union

15. Western European Union is based on a treaty of alliance, the Brussels Treaty of 1948, as amended by the Paris agreements of 1954, under which member states are required to intervene with all the forces at their disposal on behalf of any one

cette dernière souhaite s'agrandir dans un avenir proche, car son nouvel élargissement serait perçu comme un obstacle à l'approfondissement de l'union européenne. Cela n'a pas empêché l'Autriche, Chypre, Malte et la Turquie de poser officiellement leur candidature. Sur ces quatre demandes, c'est celle de l'Autriche qui peut compter sur le plus large soutien.

12. De nouveaux liens institutionnels ont été noués également entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis. Des réunions entre les présidents des Etats-Unis, de la Commission des Communautés européennes et du Conseil européen doivent avoir lieu deux fois par an, en plus des réunions entre les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis et du pays exerçant la présidence de la Communauté.

13. Le Parlement européen a souvent attiré l'attention sur le «déficit démocratique», c'est-à-dire sur le caractère limité de ses pouvoirs vis-à-vis de la Commission européenne (non élue) et du Conseil des ministres. La «Résolution Duverger» qui émane du Comité institutionnel présidé par M. Oreja, adoptée le 12 juillet 1990, affirme qu'il existe un «soutien massif» dans les forces politiques des Etats membres en faveur d'un accroissement substantiel des pouvoirs législatifs de contrôle démocratique du Parlement européen. Cette résolution s'oppose à la création d'une «deuxième chambre» représentant les parlements nationaux, au motif, notamment, qu'«il se trouve déjà parmi les institutions communautaires un organe représentant les Etats membres (le Conseil) et un organe représentant directement l'électorat (le Parlement européen)». Le nouveau traité susceptible de naître de la conférence constitutionnelle de décembre devrait néanmoins préconiser l'accroissement des pouvoirs du Parlement ainsi que l'intensification de la coopération politique européenne (CPE).

14. On ne voit pas encore très bien quel rôle la Communauté économique a l'intention de jouer dans les affaires de défense. La Commission semble être favorable à une politique commune en matière de sécurité et s'inquiète des propositions tendant à ce que ce secteur soit abandonné à la CSCE. L'accord sur ces questions apparaît comme beaucoup moins évident entre les Etats membres, quoique la «Déclaration de Londres» de l'OTAN fasse allusion à l'initiative de la Communauté allant dans le sens de l'union politique, et même à «l'affirmation d'une identité européenne dans le domaine de la sécurité».

### C. L'Union de l'Europe occidentale

15. L'Union de l'Europe occidentale se fonde sur un traité d'alliance, le Traité de Bruxelles de 1948, modifié par les Accords de Paris de 1954. Il oblige les Etats membres à intervenir avec toutes les forces dont ils disposent en faveur de celui

of them which is the victim of aggression on the European continent, as well as to consult with one another if international peace and economic stability are threatened in any part of the world. It is in the former respect that WEU can be said to constitute the European pillar of NATO, and there is at present speculation in some circles about the role WEU could play in a European security organisation whose principal organ would be the CSCE. In fact, as long as the CSCE remains a forum for countries with varying political systems and markedly different international statuses, it may well be equipped to define a new European order, but not to monitor the implementation of its own decisions. This latter role will probably continue to devolve on WEU for a long time to come, and its Secretary General, Mr van Eekelen, is among those who propose that it should be provided with multinational units for the more effective exercise of such a role and should preside over the efficient pooling of member states' arms resources and the verification of disarmament, in order to mitigate defence budget cutbacks.

16. Thus oriented, WEU can be considered as one component of the future European union, the Community being another. Both these bodies, in their respective fields of competence and with the resources given them by their governments, represent a Europe of that kind. In his report of May 1990 to WEU's Assembly, Sir Geoffrey Finsberg states that WEU's role should be to facilitate the adaptation of NATO to the new circumstances. In his view, it is WEU, not the Community, that should at present deal with all the issues raised by Western cohesion: redeployment of military forces, European participation in the verification of arms limitation agreements, co-operation in armament matters and the topical question of confrontations outside NATO's area. Senator Pontillon, the President of the WEU Assembly, sees WEU as complementary to the European Community, in as much as it would enable the Community to receive whichever countries do not wish to enter into military agreements and could play a new role by setting up an organ with specific responsibility for conflict prevention (press release of 9 July 1990). This was recently made clear by the Gulf crisis, where the process of political co-operation has led to the definition of common positions of principle as well as agreement on the diplomatic measures to be taken by the governments of member countries in response to the Iraqi challenge, while the WEU Council, since its ministerial meeting on 21 August, has been organising the co-ordination of the military measures taken to enforce the embargo. This dual role of WEU was affirmed by member states in The Hague Platform of 27 October 1987, to which Spain and Portugal acceded at the same time as to the amended Brussels Treaty. It is not called into question by German reunification or by developments in Eastern Europe.

d'entre eux qui ferait l'objet d'une agression sur le continent européen et à se consulter si la paix et la stabilité économique internationales se trouvent menacées en n'importe quelle partie du monde. C'est au premier titre que l'on peut dire que l'UEO constitue le pilier européen de l'OTAN et certains s'interrogent aujourd'hui sur le rôle qu'elle pourrait jouer dans une organisation de la sécurité européenne dont la CSCE serait le principal organe. De fait, tant que la CSCE demeurera un lieu de rencontre entre des pays de régimes différents et de statuts internationaux très divers, elle aura sans doute les moyens de définir un nouvel ordre européen, mais sans doute pas de veiller à l'exécution de ses propres décisions. C'est probablement, pour longtemps encore, le rôle dévolu à l'UEO, et certains, comme son secrétaire général, M. van Eekelen, proposent qu'elle se dote d'unités multinationales pour mieux l'exercer et qu'elle préside à une mise en commun efficace des ressources des Etats membres consacrées aux armements et à la vérification du désarmement, pour pallier le rétrécissement de budgets de défense.

16. Ainsi orientée, l'UEO peut être considérée comme un aspect de la future Union européenne dont la Communauté constitue un autre volet. L'une et l'autre, chacune dans le domaine de ses compétences et avec les moyens que leur accordent les gouvernements, représentent cette Europe. Dans son rapport de mai 1990 à l'Assemblée de l'UEO, Sir Geoffrey Finsberg indique que le rôle de l'organisation doit consister à faciliter l'adaptation de l'OTAN aux circonstances nouvelles. À ses yeux, c'est l'UEO, et non pas la Communauté, qui doit s'occuper actuellement de toutes les questions relatives à la cohésion occidentale : redéploiement des forces militaires, participation de l'Europe à la vérification du respect des accords de limitation, coopération dans les affaires d'armement et questions d'actualité que posent les confrontations « hors zone » par rapport à l'OTAN. Le sénateur Pontillon, président de l'Assemblée de l'UEO, considère l'UEO comme complémentaire de la Communauté européenne dans la mesure où la première permettrait à la seconde de recevoir les pays qui ne souhaitent pas conclure d'accords militaires et où l'UEO estime qu'elle pourrait jouer un rôle nouveau en créant un organe chargé spécifiquement de la prévention des conflits (communiqué de presse du 9 juillet 1990). On vient de le constater dans la crise du Golfe où la coopération politique a défini les positions de principe adoptées en commun et les mesures d'ordre diplomatique que les gouvernements des pays membres entendaient prendre pour répondre au défi de l'Irak, tandis que le Conseil de l'UEO organisait, depuis sa réunion ministérielle du 21 août, la coordination des mesures d'ordre militaire prises pour assurer l'application de l'embargo. Cette double vocation de l'UEO a été affirmée par les pays membres lors de la plate-forme de La Haye du 27 octobre 1987 à laquelle l'Espagne et le Portugal ont adhéré en même temps qu'au Traité de Bruxelles modifié. La

**D. OECD**

17. Although the assistance of OECD member states to Central and Eastern Europe, as stated above, was entrusted to the Commission of the European Communities, the possibility of creating an associate member status with OECD for Central and East European countries was raised by the American Secretary of State, Mr Baker, in July. In his view, granting such a status would be a possible way of increasing the feeling in these countries that they belong to the international community. OECD was moreover given a specific role in implementing the conclusion of the CSCE's Bonn economic forum.

**III. Conclusions and role of the Council of Europe**

18. There has been much talk about a new European "architecture", although the term "patchwork" appears to be more appropriate. The Secretary General is to be congratulated on organising a colloquy on this subject (18-19 September 1990), in which she has secured the participation of leading personalities from European and North American political and economic life. It is unlikely that the new political situation in the short term will lead to a new "grand design" for Europe.

19. The European Community will no doubt constitute the economic hard-core of the future Europe. The twin conferences scheduled for December might well result in a new EC treaty which would establish monetary union and bring about substantial institutional reforms. Especially in view of the rapid progress that is supposed to take place between the Twelve, widening EC membership in the coming years is not to be expected. In the economic field however, closer co-ordination between the Community and EFTA on the one hand, and the Community and Central and Eastern Europe on the other, appears possible. Although the institutional reforms towards further political union between the EC members are likely to reinvigorate efforts to achieve a common foreign policy, it remains to be seen whether this will also extend to security matters.

20. WEU appears well placed to bring together those European countries that are prepared to accept a common defence policy. Its role would be complementary to that of NATO which would continue to ensure stability by linking the United States and Canada to the European secur-

réunification de l'Allemagne et l'évolution de l'Europe de l'Est ne la mettent pas en cause.

**D. L'OCDE**

17. Bien que l'aide des Etats membres de l'OCDE à l'Europe centrale et de l'Est ait été confiée — rappelons-le — à la Commission des Communautés européennes, la possibilité de créer un statut de membre associé de l'OCDE à l'intention de pays de cette région a été évoquée en juillet par M. Baker, Secrétaire d'Etat américain. De l'avis de ce dernier, l'octroi d'un tel statut permettrait de renforcer le sentiment qu'ont ces pays d'appartenir à la communauté internationale. D'autre part, l'OCDE a reçu pour rôle spécifique de mettre en œuvre les conclusions du forum économique de Bonn organisé par la CSCE.

**III. Conclusions et rôle du Conseil de l'Europe**

18. On a beaucoup parlé d'une nouvelle «architecture» européenne, bien que le terme «patchwork» semble plus approprié. Il faudrait féliciter le Secrétaire Général d'organiser sur ce thème, les 18 et 19 septembre 1990, un colloque auquel elle a obtenu la participation d'éminentes personnalités de la vie politique et économique d'Europe et d'Amérique du Nord. Il est peu probable que la nouvelle situation politique conduise à court terme à l'élaboration d'un nouveau «grand dessein» pour l'Europe.

19. C'est la Communauté européenne qui constituera à coup sûr le noyau dur économique de l'Europe à venir. Les conférences jumelles prévues pour décembre pourraient bien aboutir à un nouveau traité communautaire portant sur l'établissement de l'union monétaire et sur d'importantes réformes institutionnelles. Etant donné notamment les progrès rapides auxquels on pense assister entre les Douze, il ne faut pas s'attendre à un élargissement de la composition de la Communauté au cours des années à venir. Dans le domaine économique, en revanche, il semble possible que l'on assiste à un resserrement de la coordination entre la Communauté européenne et l'AELE d'une part, et la Communauté européenne et l'Europe centrale et de l'Est d'autre part. Quoique les réformes institutionnelles axées sur le resserrement de l'union politique entre les Etats membres de la Communauté soient sans doute appelées à donner un nouveau souffle aux efforts tendant à l'élaboration d'une politique étrangère commune, il reste à voir si celle-ci portera également sur les questions de sécurité.

20. L'UEO semble bien placée pour rassembler les pays européens qui sont disposés à accepter une politique de défense commune. Son rôle serait complémentaire de celui de l'OTAN, qui continuerait à assurer la stabilité en maintenant le lien entre les Etats-Unis et le Canada d'une part, et

ity system. The alliance is at present the only organisation with an integrated military structure and decision-making capacity in the military field, albeit limited to the North Atlantic area. Its former adversary, the Warsaw Pact, is undergoing radical transformation but its most important member, the Soviet Union, will continue to be a disproportionately strong military power in Europe. Both as a counterweight to that power and to embed the military strength of the future united Germany firmly in Europe, NATO considers itself indispensable.

21. Since our debate last May, the Council of Europe (see Sir Geoffrey Finsberg's report on the Council of Europe and the future of the CSCE process, Doc. 6284) has progressed from being an almost "forgotten organisation" to being (for example in the Copenhagen Concluding Document), an inescapable point of reference in the fields under discussion, namely:

- rule of law, democracy and free elections ;
- individual rights and human contacts ;
- co-operation in the field of democratic values and practices ;
- national minorities ; and
- human rights supervisory mechanisms.

22. Moreover, NATO'S London Summit gave forthright support (unlike our own Committee of Ministers up to now) to our Assembly's ambition to constitute the basis for a CSCE parliamentary organ, without which, after the democratic revolutions of 1989 and 1990, no "Europe whole and free", "common home" or "confederation" is conceivable.

23. Your Rapporteur is also aware of a strong tendency, at the ongoing Vienna preparatory committee, to favour giving the Secretary General of the Council of Europe the floor, on an occasion on which the only other speaker who is neither head of state nor government will be United Nations Secretary General Pérez de Cuéllar. Our Committee of Ministers should be urged to declare before their colleagues from the other twelve CSCE participating states, present in New York in early October, their unequivocal support for such an autonomous role, as well as, at the intergovernmental level, a role for the Council of Europe, over the full range of activities, with specific reference to the fields most discussed at the Copenhagen Conference, namely in connection with an en-

le système de sécurité européen d'autre part. L'Alliance atlantique est aujourd'hui la seule organisation disposant d'une structure militaire intégrée et d'une capacité de prise de décisions dans le domaine militaire, même si ses compétences se restreignent à la zone nord-atlantique. Son ancien adversaire, le Pacte de Varsovie, subit actuellement une transformation radicale, mais son membre principal, l'Union Soviétique, restera dans l'Europe à venir une puissance militaire démesurément forte. L'OTAN se considère donc comme indispensable aussi bien pour faire contrepoids à cette puissance que pour ancrer solidement en Europe les forces militaires de la future Allemagne unie.

21. Depuis notre débat du mois de mai dernier, le Conseil de l'Europe (voir le rapport de Sir Geoffrey Finsberg sur le Conseil de l'Europe et l'avenir du processus de la CSCE, Doc. 6284), qui était jusqu'alors une organisation presque «oubliée», est devenu (pour reprendre la terminologie utilisée notamment dans le document final de Copenhague) une référence incontournable dans les domaines en examen, à savoir :

- l'Etat de droit, la démocratie et les élections libres ;
- les droits de la personne et les contacts humains ;
- la coopération dans le domaine des valeurs et des pratiques démocratiques ;
- les minorités nationales ; et
- les mécanismes de contrôle des droits de l'homme.

22. Quant au Sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Londres, il a apporté un soutien sans ambiguïté (contrairement à l'attitude affichée jusqu'à présent par notre propre Comité des Ministres) à l'ambition de notre Assemblée de constituer la base d'un organe parlementaire de la CSCE sans lequel aucune «Europe unie et libre», aucune «maison commune» ou aucune «confédération» ne serait concevable après les révolutions démocratiques de 1989-1990.

23. Votre rapporteur est conscient également d'une nette tendance, au sein du comité qui prépare actuellement la Conférence de Vienne, à préconiser que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe puisse prendre la parole en une occasion où le seul autre orateur qui ne soit ni chef d'Etat ni chef de gouvernement sera le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar. Il faut presser nos ministres de déclarer devant leurs collègues des douze autres Etats participant au processus de la CSCE, qui seront présents à New York début octobre, qu'ils soutiennent sans réserve le principe d'un rôle autonome de ce genre et, au niveau intergouvernemental, l'attribution au Conseil de l'Europe d'un rôle dans toutes sortes d'activités, et en particulier dans les domaines dont

hanced human rights "implementation mechanism" and protection of the rights of national minorities, in the context of new procedures likely to be proposed for the peaceful settlement of disputes.

## APPENDIX

### **Reply by the Committee of Ministers to Recommendations 1124 and 1126 (1990)**

#### *Recommendation 1124 (1990) on the relations with the countries of Central and Eastern Europe (General policy of the Council of Europe)*

##### *Decision*

The Deputies adopted the following reply to Recommendation 1124:

"Assembly Recommendation 1124 was brought to the attention of the Committee of Ministers at its 86th Session, on 10 May 1990.

On that occasion the Committee of Ministers examined, *inter alia*, the matters raised by the Assembly in Recommendation 1124 and decided to draw the Assembly's attention to the Final Communiqué of the 86th Session, adopted on 10 May 1990. As it emerges from the Communiqué, a detailed discussion was held at the session on the subjects dealt with at the special ministerial meeting in Lisbon on 23 and 24 March 1990 and, more particularly, at the opening up of the Council of Europe to Central and Eastern Europe. With regard to relations with the CSCE, the Ministers, bearing in mind the Assembly's recommendations, considered, in particular, the contribution which the Council of Europe could make in implementing the principles and provisions of the Helsinki Final Act and the CSCE concluding documents. They agreed to explore ways through which the Council of Europe could be involved with future CSCE meetings.

The Committee of Ministers continues the consideration of the issues raised in Recommendation 1126 concerning the CSCE process and which are related to the matters contained in Recommendation 1124. It will keep the Assembly informed, in due course, of all developments."

#### *Recommendation 1126 (1990) on continuing and enhancing the CSCE process*

##### *Reply by the Committee of Ministers :*

"1. The Committee of Ministers has considered Recommendation 1126 (1990) on continuing and enhancing the CSCE process which was adopted by the Assembly on 10 May 1990. As the Committee of Ministers has already pointed out in its reply to Recommendation 1119 (1990), the Ministers, in the conclusion of the special ministerial meeting held in Lisbon on 23-24 March 1990, referring to the CSCE summit which

il a été le plus question à la Conférence de Copenhague, à savoir le renforcement du mécanisme permettant de veiller au respect des droits de l'homme ainsi qu'à la protection des droits des minorités nationales, dans le contexte des procédures nouvelles dont l'adoption sera sans doute préconisée en vue du règlement pacifique des différends.

## ANNEXE

### **Suites données par le Comité des Ministres aux Recommandations 1124 et 1126 (1990)**

#### *Recommandation 1124 (1990) sur les relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est (Politique générale du Conseil de l'Europe)*

##### *Décision*

Les Délégués adoptent la réponse suivante à la Recommandation 1124 :

"La Recommandation 1124 de l'Assemblée a été portée à l'attention du Comité des Ministres à sa 86<sup>e</sup> Session, le 10 mai 1990.

A cette occasion, le Comité des Ministres a examiné, entre autres, les questions soulevées par l'Assemblée dans sa Recommandation 1124 et a décidé d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le communiqué final de la 86<sup>e</sup> Session, adopté le 10 mai 1990. Comme il ressort de ce communiqué, une discussion détaillée a eu lieu à la 86<sup>e</sup> Session sur les questions traitées lors de la réunion ministérielle spéciale tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars 1990, et plus particulièrement sur l'ouverture du Conseil de l'Europe à l'Europe centrale et de l'Est. En ce qui concerne les relations avec la CSCE, les ministres, tenant compte des recommandations de l'Assemblée, ont étudié en particulier la contribution que le Conseil de l'Europe pourrait apporter à la mise en œuvre des principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki et du texte des conclusions de la CSCE. Ils sont convenus d'étudier les manières dont le Conseil de l'Europe pourrait participer aux futures réunions de la CSCE.

Le Comité des Ministres continue l'examen des questions que soulève la Recommandation 1126 relative à la poursuite et la valorisation du processus de la CSCE, et qui sont liées aux questions figurant dans la Recommandation 1124. Il tiendra en temps utile l'Assemblée au courant de tout fait nouveau observé à cet égard."

#### *Recommandation 1126 (1990) relative à la poursuite et la valorisation du processus de la CSCE*

##### *Réponse du Comité des Ministres :*

"1. Le Comité des Ministres a examiné la Recommandation 1126 (1990) relative à la poursuite et la valorisation du processus de la CSCE, adoptée par l'Assemblée le 10 mai 1990. Comme ils l'ont déjà souligné dans leur réponse à la Recommandation 1119 (1990), les ministres, se référant dans les conclusions de la réunion ministérielle spéciale tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars 1990, au sommet de la CSCE qui doit avoir lieu avant la

is due to be held before the end of this year, felt it necessary to mention the Council of Europe's role in the implementation at the institutional level of the undertakings and aims set out within the third basket of the CSCE process. In the conclusions it was also proposed that the Council of Europe be included in a delegation to CSCE meetings, starting with the forthcoming meeting in Copenhagen on the human dimension.

2. Since then the Committee of Ministers has held its 86th Session on 10 May 1990 and a number of issues relating to the Council of Europe's role in the future of European architecture were likewise discussed in more detail.

3. Bearing in mind the CSCE summit, planned for autumn 1990, the Ministers examined the contribution that the Council of Europe could make in implementing the principles and provisions of the Helsinki Final Act and the CSCE concluding documents. It was pointed out that the contribution of the Council of Europe could be particularly beneficial to the work done in relation to the human dimension, culture, education and information. The Ministers also decided to endeavour to have a reference to such a role for the Council of Europe included in the concluding document of the summit of the 'Thirty-five'.

4. In the meantime, the Ministers' Deputies have continued the detailed consideration of these questions and have agreed to set up an open-ended working party to prepare the contribution of the Council of Europe to the CSCE. This group could be opened at a later stage to members of delegations to the meetings of the CSCE. Recommendation 1126 (1990) will be included in the files of the working party. This working party has held two meetings during which it has been informed on the proceedings of the Copenhagen Conference on the Human Dimension. It has also drafted a contribution to a possible final document of this meeting. The Secretariat has, for its part, drafted an information text for delegations to the CSCE on the achievements, the programmes and the potential of the Council of Europe in the fields covered by the human dimension. The Deputies also agreed that it would be desirable to have the Secretariat of the Council of Europe included in the Copenhagen meeting in the delegation holding the Chair of the Committee of Ministers. Since then, members of the Secretariat of the Council of Europe have been included in the delegation of San Marino to this Conference and could actively follow its proceedings.

5. With regard to the Council of Europe's means of action and resources, the Committee of Ministers is fully aware that the new tasks of the Council of Europe will give rise to new demands for supplementary resources. Thus the Ministers decided on 10 May, in order to extend and strengthen the Council of Europe's programme of assistance for democratic reform in countries of Central and Eastern Europe, to increase the original 1990 budgetary appropriations by 6,5 million French francs, and expressed themselves generally in favour of examining in detail proposals for stepping up the Council of Europe's means of action and resources from 1991 onwards, to enable it to perform its new functions and future role in the context of opening to Eastern Europe and enlargement of its membership.

fin de l'année, ont jugé nécessaire de faire état du rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre au niveau institutionnel des engagements et objectifs énoncés dans le cadre de la troisième corbeille du processus de la CSCE. Il est proposé également, dans ces mêmes conclusions, que le Conseil de l'Europe soit représenté au sein d'une délégation aux réunions de la CSCE, et cela dès la prochaine réunion, qui se tiendra à Copenhague sur le thème de la dimension humaine.

2. Depuis lors, le Comité des Ministres a tenu, le 10 mai 1990, sa 86<sup>e</sup> Session, et il a discuté de façon plus approfondie d'un certain nombre de questions liées au rôle du Conseil de l'Europe dans l'avenir de l'architecture européenne.

3. En songeant au sommet de la CSCE qui doit se tenir à l'automne 1990, les ministres ont examiné la contribution que le Conseil de l'Europe pourrait apporter à la mise en œuvre des principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki et du texte des conclusions de la CSCE. Il a été signalé que la contribution du Conseil de l'Europe pourrait s'avérer particulièrement utile aux fins des travaux accomplis eu égard à la dimension humaine, à la culture, à l'éducation et à l'information. Les ministres ont décidé également qu'ils s'efforceraient d'obtenir l'inclusion, dans le document final du sommet des Trente-cinq, d'une allusion à l'attribution d'un tel rôle au Conseil de l'Europe.

4. En attendant, les Délégués des Ministres ont poursuivi l'examen détaillé de ces questions et ont décidé de créer un groupe de travail élargi ayant pour tâche de préparer la contribution du Conseil de l'Europe à la CSCE. Ce groupe pourra être ouvert ultérieurement aux membres des délégations aux réunions de la CSCE. La Recommandation 1126 (1990) figurera dans le dossier du groupe de travail. Ce dernier a tenu deux réunions au cours desquelles il a été informé des discussions de la Conférence de Copenhague sur la dimension humaine. Il a aussi rédigé une contribution à l'établissement d'un éventuel document final de cette réunion. Quant au Secrétariat, il a rédigé pour sa part un texte d'information à l'intention des délégations à la CSCE sur les réalisations, les programmes et les potentialités du Conseil de l'Europe dans les domaines couverts par le thème de la dimension humaine. Les Délégués ont convenu qu'il serait souhaitable que le Secrétariat du Conseil de l'Europe soit représenté, à la réunion de Copenhague, dans la délégation du pays qui présidera alors le Comité des Ministres. Depuis lors, des membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont été admis dans la délégation de Saint-Marin à cette conférence, dont ils pourront suivre activement le déroulement.

5. En ce qui concerne les moyens d'action et les ressources du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres est parfaitement conscient que les tâches nouvelles de l'Organisation susciteront la demande de ressources supplémentaires. Aussi les ministres ont-ils décidé le 10 mai, afin d'étendre et de renforcer le programme du Conseil de l'Europe touchant l'assistance aux réformes démocratiques dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, d'accroître de 6,5 millions de francs le budget initial de 1990 et se sont-ils déclarés généralement favorables à l'examen des propositions détaillées tendant à l'accroissement des moyens d'action et des ressources du Conseil de l'Europe à compter de 1991, l'objet de cette mesure étant de donner à l'Organisation la possibilité de remplir ses nouvelles fonctions et de jouer son rôle futur en ce qui concerne l'ouverture sur l'Europe de l'Est et l'adhésion de nouveaux Etats.

6. Furthermore, in the draft programme of inter-governmental activities for 1991, the Secretary General proposes a number of 'greater Europe' projects concerned with questions which are either new and rendered necessary by the broadening scope of the European challenge, or already under consideration, but raising issues whose scope is substantially altered by this broader context."

Reporting committee : Political Affairs Committee.

Budgetary implications for the Assembly : none.

Reference : Recommendation 1124.

Draft recommendation unanimously adopted by the committee on 10 September 1990.

Members of the committee : MM. *Ludwig Steiner* (*Chairman*), *Martinez*, Sir *Dudley Smith* (*Vice-Chairmen*) (*Alternate* : *Coleman*), MM. *Alemyr*, *Álvares-Cascos* (*Alternate* : *Fabra*), *Antretter*, Mrs *Baarveld-Schlaman*, MM. *Baumel*, *Björklund* (*Alternate* : *Särkijärvi*), *De Bondt*, *Candal*, *Caro* (*Alternate* : *Formi*), *Cem* (*Alternate* : *Genc*), *Collart* (*Alternate* : *Noerens*), Sir *Geoffrey Finsberg*, MM. *Gabbugiani*, *Ghiotti*, *Giatrakos*, *Hardy*, Mrs *Helgadottir*, MM. *de Hoop Scheffer* (*Alternate* : *Verbeek*), *Hyland*, *Irmer*, *Kindle*, Mrs *Lentz-Cornette*, MM. *Lysarides*, *Miville*, *Natali* (*Alternate* : *Scovacricchi*), *Nørgaard*, *Pangalos* (*Alternate* : *Rokofyllos*), *Pontillon*, *Portelli*, *Reddemann*, *Sager*, *Sarti*, *Schieder*, *Soares Costa*, *Tarschys*, *Taşçıoğlu*, *Thoresen*.

*N.B. The names of those members who took part in the vote are printed in italics.*

See 10th Sitting, 28 September 1990 (adoption of the draft recommendation as amended), and Recommendation 1129.

6. En outre, dans le projet de programme d'activités intergouvernementales pour 1991, le Secrétaire Général propose l'adoption de plusieurs projets « grande Europe » ayant trait à des questions qui sont nouvelles et dont l'examen est rendu nécessaire par l'envergure croissante du défi européen, ou qui sont déjà à l'examen, mais qui soulèvent des problèmes dont ce contexte élargi augmente beaucoup l'ampleur.»

Commission chargée du rapport : commission des questions politiques.

Implications budgétaires pour l'Assemblée : néant.

Référence : Recommandation 1124.

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 10 septembre 1990.

Members de la commission : MM. *Ludwig Steiner* (*Président*), *Martinez*, Sir *Dudley Smith* (*Vice-Presidents*) (*Remplaçant* : *M. Coleman*), MM. *Alemyr*, *Álvares-Cascos* (*Remplaçant* : *Fabra*), *Antretter*, M<sup>me</sup> *Baarveld-Schlaman*, MM. *Baumel*, *Björklund* (*Remplaçant* : *Särkijärvi*), *De Bondt*, *Candal*, *Caro* (*Remplaçant* : *Formi*), *Cem* (*Remplaçant* : *Genc*), *Collart* (*Remplaçant* : *Noerens*), Sir *Geoffrey Finsberg*, MM. *Gabbugiani*, *Ghiotti*, *Giatrakos*, *Hardy*, M<sup>me</sup> *Helgadottir*, MM. *de Hoop Scheffer* (*Remplaçant* : *Verbeek*), *Hyland*, *Irmer*, *Kindle*, M<sup>me</sup> *Lentz-Cornette*, MM. *Lysarides*, *Miville*, *Natali* (*Remplaçant* : *Scovacricchi*), *Nørgaard*, *Pangalos* (*Remplaçant* : *Rokofyllos*), *Pontillon*, *Portelli*, *Reddemann*, *Sager*, *Sarti*, *Schieder*, *Soares Costa*, *Tarschys*, *Taşçıoğlu*, *Thoresen*.

*N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.*

Voir 10<sup>e</sup> séance, 28 septembre 1990 (adoption du projet de recommandation amendé) ; et Recommandation 1129.